

au cœur de Saint-Paul

**FORUM
DES ASSOCIATIONS**
vendredi 6 septembre
de 16h30 à 19h30
au Ruban.

CONSEIL MUNICIPAL
page 4

FINANCES
page 5

COMMERCES
page 10

ASSOCIATIONS
page 15-16



MOT DE DAVID RICHARD

Chers St Pognardes et St Pognards,

Début mai, ma 1ère adjointe Cécile CURTET a été élue pour me succéder au poste de Maire de notre commune, jusqu'en 2026. Je tiens à la féliciter, ainsi que toute son équipe, pour sa victoire. Je tiens également à remercier tous ceux qui, par ce choix, ont renouvelé leur confiance à nos valeurs et leur satisfaction du chemin parcouru.

Mon second mandat s'est donc achevé de manière prématurée. Mais je pars serein, avec le sentiment du devoir accompli même si nous avons encore beaucoup à faire.

Je tiens d'abord à vous dire toute ma reconnaissance pour la confiance que vous m'avez accordée en 2014 puis une nouvelle fois en 2020. Pendant 10 ans, j'ai occupé ma fonction avec passion et dévouement, m'engageant sans relâche pour le bien de notre commune.

Je remercie tous les élus et tous les agents communaux qui m'ont accompagné pendant ces 10 années. Car rappelons-nous que ce sont nos agents qui font fonctionner les services publics communaux.

Pendant ces mandats, de gros investissements ont été réalisés, et je quitte mes fonctions en laissant une situation financière saine et positive avec 1M€ dans les caisses, malgré des investissements massifs : salle polyvalente, terrain de foot synthétique, travaux du groupe scolaire, protections contre les risques naturels, parc santé... Et ceci sans augmentation des taux d'impôts communaux. Les services de la mairie ont été modernisés, les équipes stabilisées et leurs conditions de travail améliorées.

Oui, le bilan est bon, et je suis fier de nos réalisations !

J'ai beaucoup donné pendant ces dix années, mais j'ai également beaucoup appris. Je m'envole aujourd'hui vers d'autres opportunités professionnelles avec la direction d'une société technologique prometteuse. Comme à mon habitude et comme pour notre commune, je m'y engagerai passionnément, avec en plus une expérience incroyable acquise dans cette fonction de Maire.

St Paul ne sera jamais loin... J'aurai plaisir à vous retrouver au détour d'un chemin ou d'une animation. Je vous souhaite également le meilleur.

Puissent la tolérance, le respect et le calme revenir dans notre commune, et l'ensemble des habitants œuvrer ensemble pour un avenir meilleur.

SOMMAIRE

INFOS EN +	p.2
ÉDITO	p.3
NOUVEAU CONSEIL	p.4
FINANCES	p.5-6
ENVIRONNEMENT	p.7
PRÉVENTION DES RISQUES ..	p.8
COMMERCES	p.9
TRAVAUX	p.10
PETITE ENFANCE.....	p.11
JEUNESSE	p.12
SOCIAL	p.13
BIBLIOTHÈQUE	p.14
ANIMATIONS	p.14
ASSOCIATIONS.....	p.15-16
CULTURE	p.17
AGENDA.....	p.18
LIBRE EXPRESSION	p.18
MÉTROPOLE.....	p.19
ÉTAT CIVIL.....	p.20

DES ÉLUS POUR ÊTRE PLUS PROCHE DE VOUS !



M. Denis METZGER est votre nouvel élu de proximité. Il a pour mission de faciliter les relations entre les habitants et la commune. Son rôle est d'être attentif à chaque requête et à chaque proposition. Il veillera au suivi de chacun des dossiers.

Pour le contacter, adressez-vous en mairie, ou joignez-le par mail : d.metzger@saintpauldevarces.fr.

Des permanences et possibilités de rendez-vous pour recevoir les habitants seront également mises en place pour M^{me} le maire et ses adjoints :

- **Maire :**

Le lundi matin entre 9h-12h

Le mercredi après-midi entre 13h30-16h30

Le samedi sur rendez-vous

- **Adjoints :**

Sur rendez-vous selon leurs disponibilités professionnelles.

ÉDITO



Chères habitantes, chers habitants,

Depuis le conseil d'investiture du 12 mai 2024, je suis devenue Maire de notre village, je l'avoue avec une sincère émotion, c'est une grande fierté !

Je mesure la responsabilité que vous m'avez donnée en me faisant confiance lors du second tour des élections partielles municipales du 05 mai 2024. Pendant 10 ans en tant qu'adjointe j'ai mis toute mon énergie, mon temps, au service des habitants. En tant que Maire, je m'engage à poursuivre cette mission avec encore plus de détermination et de dévouement. Être maire représente à mes yeux, le plus beau des mandats ; celui de la proximité, des réalisations, des projets, avec et pour les habitants.

Mais que serait un Maire sans une équipe ?

Je remercie chaleureusement l'équipe municipale qui m'a fait confiance en acceptant de m'accompagner dans ce nouveau défi. Pendant la campagne ils n'ont ménagé ni leur temps, ni leur énergie. Des moments collectifs remplis de joies, d'émotions... je ne les oublierai pas.

Soyez assurés que l'équipe municipale, d'aujourd'hui, mettra tout en œuvre pour réaliser le programme qui est le nôtre. Je sais pouvoir également compter sur le personnel municipal : compétent et dévoué. C'est ensemble que nous réaliserons les projets et que nous assurerons la gestion de la vie municipale.

Merci aux élus de l'équipe précédente qui se sont engagés à poursuivre leur mandat avec leur expérience. Merci aux nouveaux venus qui apportent un nouvel élan avec leur enthousiasme et leurs idées innovantes. Je suis sereine car je crois en cette équipe municipale. Nous avons tous le même objectif l'intérêt des habitants et le bien vivre ensemble.

J'aimerais, également, remercier Monsieur David Richard. Pendant cette campagne on m'a souvent associé à lui. Alors même si aujourd'hui je prends mon envol en engageant un mandat de maire avec ma personnalité, pour autant je le remercie pour ces 10 années de mandat enrichissant, passionnant, remplies de moments de joie mais aussi parfois de difficultés. Merci à lui pour tout ce qu'il a fait pour notre commune, je sais qu'il laisse une situation municipale saine et stable.

Je n'oublie pas les électrices, les électeurs, car c'est bien grâce à vous que nous sommes présents aujourd'hui, votre confiance nous honore mais elle nous oblige également. Notre programme vous le connaissez, il est écrit, nous sommes, déjà, au travail afin de le mettre en application.

Toute l'équipe et moi-même, nous ne vous promettons pas d'être parfaits mais de tout mettre en œuvre pour que notre village puisse continuer à être le havre de paix que nous aimons tant.

Sincèrement,
Cécile CURTET
Votre Maire.

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Cécile CURTET

Maire
Conseillère métropolitaine
maire@saintpauldevarces.fr



Valérie CAZAUX

1^{re} adjointe
chargée de la jeunesse et des
affaires scolaires
v.cazaux@saintpauldevarces.fr



Joël BRAISAZ

2^e adjoint
Chargé des travaux, de l'urbanisme
et des risques naturels
j.braisaz@saintpauldevarces.fr



Mylène SIBILLE

3^e adjointe
Chargée des affaires sociales,
de la petite enfance et du CCAS
m.sibille@saintpauldevarces.fr



Gian-Carlo VISCI

4^e adjoint
Chargé des finances
g.c.visci@saintpauldevarces.fr



Marianne FOUILLÉ

5^e adjointe
Chargée de la culture et de
l'animation
m.fouille@saintpauldevarces.fr



Sylvain VALLON

Conseiller municipal
Délégué aux grands projets
s.vallon@saintpauldevarces.fr



David BALME

Conseiller municipal
Délégué à l'environnement
d.balme@saintpauldevarces.fr



Raymond CONTARD

Conseiller municipal
r.contard@saintpauldevarces.fr



Émilie DAVID-CAVAZ

Conseillère municipale
Déléguée à la communication
et recherche de subventions
e.david-cavaz@saintpauldevarces.fr



Denis METZGER

Conseiller municipal
Délégué à la proximité et
relations avec les habitants
d.metzger@saintpauldevarces.fr



Laëtitia GAUDE

Conseillère municipale
Déléguée aux commerces
l.gaude@saintpauldevarces.fr



Gisèle LAYDEVANT

Conseillère municipale
Déléguée à la sécurité routière
g.laydevant@saintpauldevarces.fr



Thierry LE FORESTIER

Conseiller municipal
t.leforestier@saintpauldevarces.fr



**Marie-Françoise
ORTHOLAND**

Conseillère municipale
Déléguée à la vie associative
et au sport
mf.ortholand@saintpauldevarces.fr



François DIAZ

Conseiller municipal
d'opposition



Philippe BERNARD

Conseiller municipal
d'opposition



Célia SCORDEL

Conseillère municipale
d'opposition



Jean-Claude MICHAUD

Conseiller municipal
d'opposition

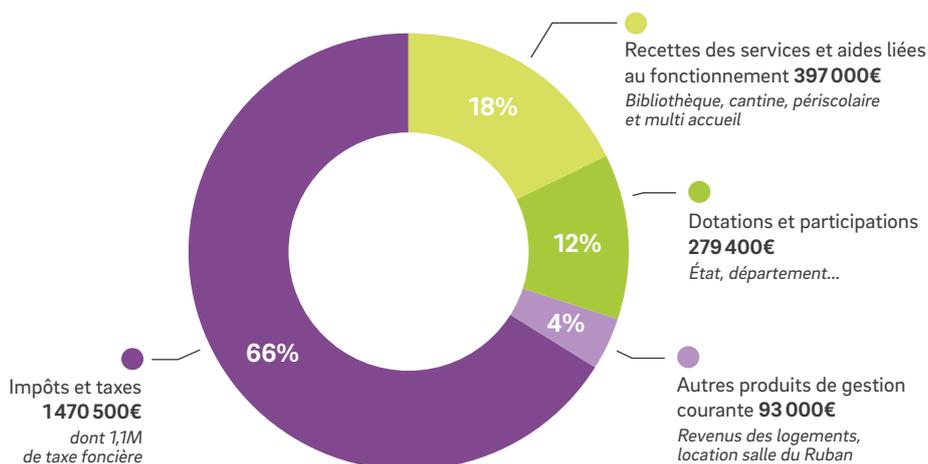
BILAN 2023 :

UNE RÉELLE MAÎTRISE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

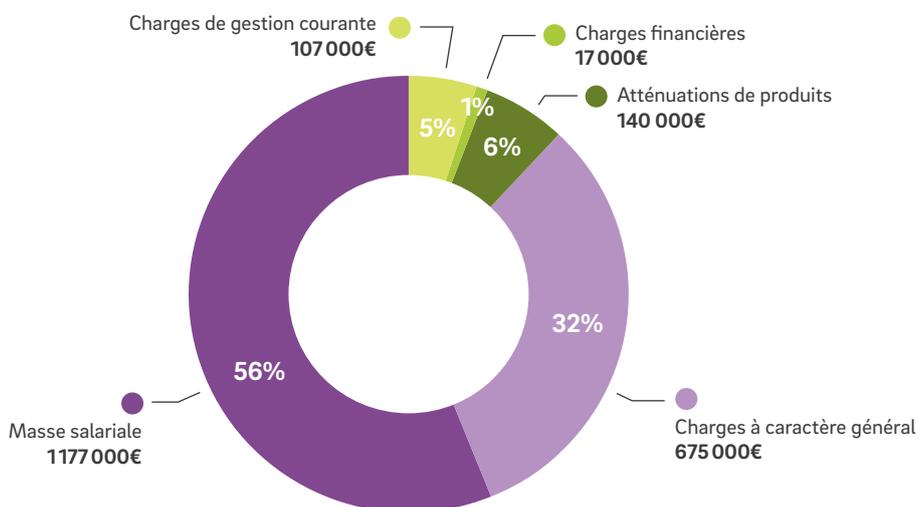
En comptabilité publique, les excédents de fonctionnement servent à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux projets d'investissement. Il est donc primordial de maîtriser les évolutions de dépenses et de recettes de fonctionnement. Le « fonctionnement », c'est toute la vie courante la commune. Et comme pour les particuliers et les entreprises, les collectivités subissent l'inflation et la hausse du coût de la vie ! Hausses des tarifs des énergies, des matières premières, augmentation des salaires des fonctionnaires décidée par l'Etat d'une part, volonté de maintenir des services publics de proximité de qualité d'autre part. Ce contexte impose une rigueur budgétaire et de nombreux défis au quotidien, que l'équipe municipale a réussi à relever en 2023.



PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



CHARGES DE GESTION COURANTE	Collecte des ordures ménagères, subventions aux associations et au CCAS, indemnités des élus...
CHARGES FINANCIÈRES	Intérêts de la dette (sur emprunts)
ATTÉNUATION DE PRODUITS	La commune reverse à la Métropole une compensation pour les services transférés (voirie...)
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	Achats réalisés par la commune (repas cantine, eau, énergies, fournitures d'entretien et administratives, assurances, coûts de fonctionnement des bâtiments...)
MASSE SALARIALE	Salaires et charges des agents et contractuels

RÉSULTATS 2023



Recettes de fonctionnement

+ 2 346 067,02 €

Dépenses de fonctionnement

- 2 147 375,76 €

RÉSULTAT
BÉNÉFICIAIRE

à la clôture de l'exercice

+ 198 691,26 €

Le résultat cumulé des exercices précédents était de + 311 726,53 €. L'excédent cumulé au 31/12/2023 s'élève donc à + 510 417,79 €, cette somme pourra être basculée en investissement si nécessaire.

Pour obtenir un résultat de fonctionnement permettant d'investir, il est possible d'actionner deux leviers : diminuer les dépenses ou augmenter les recettes. Les dotations de l'État sont malheureusement toujours en baisse : c'est un fait, les collectivités et surtout les communes sont responsables de nombreux services publics de proximité sans que l'État ne leur donne nécessairement les moyens d'agir sereinement. Depuis 2014, le

taux communal des impôts locaux n'a pas été augmenté. À noter que sur 2023, le montant de la taxe foncière a augmenté mais la commune n'a pas décidé de cette augmentation : ce sont les bases fixées par l'État qui ont augmenté de 7,1%. Le taux applicable par la commune lui est resté identique. L'enjeu de la fin du mandat est donc de continuer à être vigilant sur les dépenses de fonctionnement, nous sommes pleinement mobilisés en ce sens.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS CETTE ANNÉE

- Création d'un ossuaire (obligatoire dans chaque commune) : **5 200 €**
- Changement des billes de liège du terrain de foot stabilisé : **13 000 €**
- Travaux de création du parc santé : **39 000 €**
- Changement des portes d'entrée de l'école (gain thermique) : **34 300 €**
- Installation de films solaires à l'école et au Ruban pour limiter la chaleur : **5 000 €**
- Achat d'un véhicule pour les services techniques : **91 000 €**
- Fin des travaux du merlon de protection au dessus de « Les ruines » : **27 500 €**
- Étude de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise sur le réaménagement de la place de l'église : **19 000 €**
- Achat de mobiliers pour l'ouverture d'une 12^e classe et accueil sans limitation du nombre d'élèves à la cantine : **5 000 €**

Des subventions du Département, de la Région et de l'État ont été demandées et ont permis de financer certains de ces projets. Malgré tout, il reste systématiquement une part minimum de 20% à la charge de la commune.

UN BUDGET 2024 PRUDENT EN FONCTIONNEMENT, AMBITIEUX EN INVESTISSEMENT



LE BUDGET PRIMITIF DE 2024

voté le 2 avril dernier s'élève à

2 606 483,79 €

en fonctionnement

1 105 445,79 €

en investissement

Pour le fonctionnement, les prévisions des dépenses et des recettes sont sensiblement identiques aux réalisations de 2023 susmentionnées.

S'agissant des investissements déjà réalisés ou engagés sur le début de l'année 2024, on retrouve le remplacement du brûleur de la chaudière de l'école (10 000 €), l'installation d'un préau à l'école (26 000 €), des travaux d'entretien et de sécurisation sur le « Torrent des coins » (39 000 €) et un fort programme de travaux avec la construction d'une plage de dépôt et l'élargissement du lit du « Brigadier » (181 000 €).

Les investissements en cours de réflexion ont été annoncés dans le cadre de la campagne électorale : la restructuration des locaux de l'école et du multi-accueil, le déplacement de la bibliothèque et le réaménagement de la place de l'Église. Ce sont de grands projets qui nécessitent beaucoup de temps, de concertations et d'études afin de finaliser les coûts et ainsi obtenir des subventions. Nous avons besoin de temps en amont pour affiner et clarifier les besoins. Ces éléments seront travaillés et communiqués aux habitants au fur et à mesure de leur avancement.

RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS



Le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) doit renouveler son label à échéance de fin 2024.

Une nouvelle charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population.

La charte 2024-2039, constituée d'un rapport, d'un plan de parc, d'un cahier de paysage et divers annexes, a obtenu un avis favorable de l'état et de toutes les instances prévues dans la procédure y compris lors de l'enquête publique.

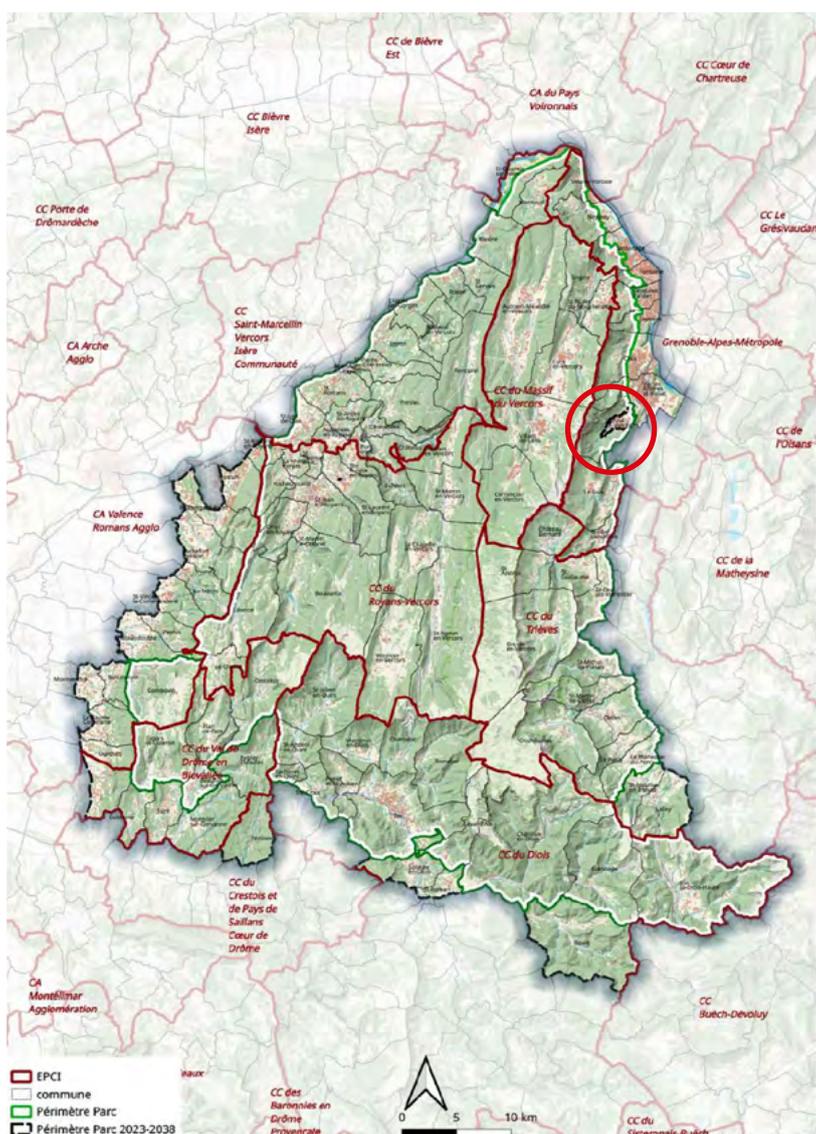
Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement ainsi que les mesures de mise en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur l'ensemble du Parc du Vercors par les différentes collectivités.

Chaque collectivité approuve, individuellement, la charte par délibération du conseil municipal valant également adhésion au renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte du PNRV.

Le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes délibérera, ensuite, sur la charte et le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Vercors en Parc Naturel Régional auprès de l'état pour une durée de 15 ans.

Pour conclure la charte sera approuvée par un décret du 1er ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc Naturel Régional.

Avant la signature de cette nouvelle charte, la commune de Saint-Paul de Varces a renégocié, avec les dirigeants du PNRV, une réduction du périmètre. Il intègre les parcelles en MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), les parties montagneuses, les enjeux écologiques et d'itinérance mais exclut désormais le passage au milieu des habitations. La cotisation aujourd'hui revue à la baisse, s'élèvera à 4 895 euros par an.



CALENDRIER EN COURS :

- **2^e semestre 2023** : examen final du ministre de l'environnement.
- **Début 2024** : consultation des collectivités - délibérations des collectivités adhérentes (Région Auvergne-Rhône-Alpes, départements de l'Isère et de La Drôme, établissements publics de coopération intercommunale, communes déjà adhérentes), des communes du périmètre de révision et des villes-portes.
- **Septembre 2024** : décret de classement.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus)
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- le recensement des moyens disponibles

- la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Adopté au conseil municipal du 18 avril 2013, le PCS a fait l'objet d'une mise à jour en 2018 et il a été décidé en 2023 d'enclencher une nouvelle mise à jour de ce PCS qui sera finalisée dans les prochaines semaines.

En effet, l'été arrive et avec lui, le risque pour la commune d'affronter une canicule ou d'avoir à faire face à des incendies de forêts.

Le PCS comprend un volet « Incendie de forêt » afin de se préparer à toute crise relative à ce risque. Il apparaît donc essentiel de sensibiliser chaque personne concernée par l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) à propos des gestes à effectuer pour lutter efficacement contre ce risque d'incendie de forêt.



La cartographie du périmètre concerné par l'OLD est disponible sur le site internet de la mairie. Vous êtes vivement invités à la consulter pour savoir si vous êtes concernés par cette obligation.

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

La forêt iséroise a un rôle de protection important pour la population. Sur l'agglomération grenobloise elle assure surtout le rôle de protection contre les chutes de blocs. Mais depuis 2003, le département de l'Isère est touché par de forts risques d'incendie.

Notre commune est incluse dans un massif forestier classé à fort risque d'incendie de forêt par arrêté préfectoral du 2 juillet 2007 ainsi que 36 autres communes de l'agglomération grenobloise. Le débroussaillage réglementaire y est obligatoire dans les parcelles situées à moins de 200 mètres de la forêt (arrêté préfectoral n°2013-02-0015 du 02 avril 2013).

Un périmètre a ainsi été défini autour de la commune afin que les propriétaires des parcelles comprises dans ce périmètre effectuent un débroussaillage de manière régulière pour contribuer à la prévention du risque d'incendie et protéger la population et les biens. Depuis 2008, cette mesure est une obligation. Elle fait peser sur les pro-

priétaires une obligation d'entretien des terrains (Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) – article L 132-1 et L 134-6 du Code Forestier). Les travaux peuvent être exécutés le propriétaire lui-même ou une entreprise.

POURQUOI IL EST IMPORTANT DE DÉBROUSSAILLER ?

- L'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée, il sera donc maîtrisé plus facilement.
- Les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec un maximum de sécurité,
- Si toutefois le feu venait à passer, passant plus vite, les dégâts occasionnés seront moins importants.
- Limiter le nombre de départs de feu accidentels à partir d'une propriété.

QUAND ET COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

- Fin automne / Hiver: débroussaillage ou entretien mécanique du débroussaillage.

- Mars / Avril: enlèvement des rémanents (restes de coupe) dans le respect des réglementations en vigueur.
- Mai à Septembre: passage d'une tondeuse relativement puissante qui permet de tenir à une hauteur assez basse la couverture herbacée de votre terrain.

A QUOI JE M'EXPOSE SI JE NE FAIS RIEN ?

- Des problèmes d'indemnisation par votre assurance.
- Une indemnisation du préjudice subi par les tiers, s'il est établi qu'un incendie a pris naissance et s'est développé dans la végétation située aux abords non débroussaillés de votre construction.
- Une contravention dont le montant peut s'élever à 1 500€ pour les particuliers.
- L'exécution d'office des travaux à vos frais.

Aussi, il est demandé à chaque propriétaire dont la propriété est incluse dans le périmètre OLD de bien vouloir procéder au débroussaillage et ceci dans l'intérêt de chacun.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la préfecture de l'Isère à l'adresse ci-dessous:

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-contre-les-incendies-de-forets/Obligation-Legale-de-Debroussaillage/Cartographie>

Le service urbanisme de la commune se tient à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.



COMMERCES

DES ÉVOLUTIONS POUR LA ZONE COMMERCIALE DES TAPAUX

A Saint-Paul-de-Varces, la zone commerciale des Tapaux propose depuis 2010 plusieurs services. Commerçants, artisans et professions libérales occupent cinq locaux d'activités sur six dont la commune était propriétaire.

Cette réussite repose sur un travail public-privé entre, d'une part, les porteurs de projets à l'initiative de cette belle aventure et, d'autre part, notre collectivité qui a financé les murs mais également une partie du mobilier.

L'ensemble de ce montage reposait sur une convention administrative d'occupation temporaire, initialement prévue pour dix années.

A présent, dans le même esprit des conventions initiales, mais notamment afin de garantir la pérennité de l'ensemble de ces services aux habitants, la municipalité mène, avec l'ensemble des commerçants, professions libérales et artisans, une démarche de normalisation, soit par la cession des murs commerciaux pour ceux qui souhaitent devenir propriétaire de leur outil de travail, soit par la mise en place de baux locatifs adaptés.



Aujourd'hui les réflexions de chacun ont abouti à diverses solutions :

- La finalisation de la vente des murs au cabinet de kinésithérapie.
- La mise en place d'un bail commercial échelonné avec « Le Saint Julien » (Salon de coiffure mixte, esthétique et vente d'accessoires et de vêtements)
- La cession des murs à la boulangerie « Le Fournil de St Paul » en mai 2024.
- Le choix par le « Vival » de conserver son bail commercial.
- L'installation depuis février 2024 d'une nouvelle activité avec la société « PF Précision » (équipements professionnels métiers de bouche) dans le 6^e local vacant.

Tout ce travail de pérennisation et valorisation des commerces est l'aboutissement de l'engagement d'élu, MM. Fattori et Spirhanzl, de la précédente équipe de M. Richard, et il sera poursuivi dans ce même objectif par notre nouvelle équipe. Une réflexion est en cours avec le cabinet d'infirmières pour une éventuelle cession des murs selon estimation des Domaines.

ENROCHEMENT DU TORRENT DES COINS

Les différentes crues ont très fortement dégradé l'enrochement qui protège le talus à la confluence des torrents de Berlatier et des Coins. Aussi, cet hiver au mois de février 2024, le chantier de reconstruction de cet enrochement a été réalisé, soit un agencement de blocs de pierre pesant parfois plus d'une tonne sur une longueur de 80 mètres et une hauteur de 8 mètres environ.

Le curage du lit du torrent a également été réalisé depuis cet enrochement jusqu'à la confluence avec le Lavanchon et une grande quantité de matériaux a été évacuée.

Un enrochement complémentaire de protection des berges a été réalisé au niveau du pont au départ de la piste qui va vers le monument aux morts.



10

au cœur de Saint-Paul - n°22 - JUIN 2024



REPLACEMENT DU BRÛLEUR DE LA CHAUDIÈRE DE L'ÉCOLE

Suite à la panne de chauffage à l'école de cet hiver le brûleur gaz de la chaudière a été remplacé.

En effet ce brûleur datait de l'origine de la construction de l'école (1991) et il était devenu impossible aujourd'hui de trouver des pièces de rechange pour le réparer.

Son remplacement a donc été inévitable pour sécuriser le chauffage de l'école, il est également plus performant en terme de consommation d'énergie et donc moins émetteur de polluants atmosphériques.

UN NOUVEAU PRÉAU POUR L'ÉCOLE



Afin de répondre au besoin grandissant d'espace couvert pour accueillir les élèves pendant les récréations et sur les temps périscolaires, un grand préau a été installé tout le long du bâtiment de l'Oxalis 2.

Ce préau est constitué de 3 modules en toile tendue pour une surface totale d'environ 135 m². Les travaux se sont déroulés en 2 phases avec la réalisation

de 8 plots maçonnés en béton mi-mars et puis, après 3 semaines de séchage, le montage de la structure, des toiles et des housses de protections colorées autour des poteaux.

Un bel équipement dont pourra profiter l'ensemble des enfants de l'école pour se rassembler, jouer et se détendre à l'abri du soleil ou de la pluie en fonction de la météo !

DÉCOUVERTES ET PARTAGE AU MULTI-ACCUEIL



Pendant les vacances d'hiver de nouveaux aménagements extérieurs ont été installés par les services techniques pour notre plus grand plaisir et celui des enfants et des familles. Nous avons inauguré le potager avec nos premières plantations : carottes, fleurs, pommes de terre...

A l'occasion de la préparation du carnaval nous avons proposé, sur une matinée, un atelier de fabrication de maracas et de masques.

Le jour J, il était prévu un atelier de confection de gaufres pour le goûter des gourmands et de maquillage pour le déguisement des petits. Puis, nous nous sommes retrouvés avec les familles pour défiler tous ensemble et nous avons clôturé la journée avec un goûter partagé dans le jardin de la crèche. Une belle journée festive !

Pour faire suite au questionnaire diffusé il y a quelques mois, nous avons proposé fin mars un premier

atelier créatif parents-enfants autour du thème du printemps. Nous étions 3 professionnelles, 10 enfants âgés de 9 mois à 7 ans avec 6 mamans et une grand-mère à nous retrouver au Ruban dans la « salle des Muguetts ». Après un temps de chansons pour se présenter, nous avons tous profité du matériel de jeux, de lecture et de création mis à disposition pour partager un riche moment de complicité avec les enfants.

6 SEPTEMBRE DE 16H30 À 19H30

À NOTER FORUM DES ASSOCIATIONS

Les associations vous donnent rendez-vous le vendredi 6 septembre de 16h30 à 19h30 au Ruban pour le Forum des Associations.

Venez découvrir toutes les activités proposées à Saint-Paul de Varcès et faire vos inscriptions. Un grand choix pour les petits comme les plus grands : des sports, des activités culturelles.

Nouveautés 2024 : le yoga du rire et la sophrologie en groupe animés par Karen de l'association « Les Mots Sauvages », des stages de danse africaine pour adultes et enfants, animés par Boli de l'association « Nougbo » et du yoga adapté sur chaise et du Yin Yoga avec Valeriya de l'association « Harmonie & Équilibre ».



VISITE CHEZ GUILLAUD TRAITEUR

Les enfants ont pu durant les vacances d'hiver visiter les locaux de notre fournisseur de repas « Guillaud Traiteur », situé à la Côte-Saint-André. Une jolie occasion de découvrir comment sont confectionnés nos repas quotidiens. Ateliers culinaires autour du goût, rencontre avec les cuisiniers et création de brochettes de fruits ont animé cette journée pour le plus grand plaisir des papilles de nos petits gourmands.



C'EST LA SAISON DES PLANTATIONS !

Ce sont les mains dans la terre que petits et grands s'affairent avec France et Carole en ce moment pour nous créer un super potager et apprendre par la même occasion le cycle de vie des fruits et légumes. Courges, carottes, plantes aromatiques... Vivement cet été que nous puissions les cuisiner !



INITIATION À LA COUTURE

Carole et Sandrine durant les mercredis ont permis aux grands loulous d'apprendre à créer des pochettes en feutrine, des petites poulettes cousues main et des doudous monstres rigolos. Les enfants ont su faire preuve de beaucoup de patience et de créativité pour des résultats à la hauteur de leur implication !



MAQUILLAGE DU SOIR

Le temps périscolaire du soir est également un moment festif à l'Oxalis puisque l'Atsem et artiste Marjorie amuse régulièrement les plus petits grâce à ses maquillages qui sont très demandés. Si vous croisez des petites fées, des jolis papillons, des animaux fabuleux ou encore des super-héros aux abords de l'école, vous saurez dorénavant pourquoi !

COLIS DE NOËL DU CCAS

Comme chaque année, le CCAS aura le plaisir de pouvoir offrir aux aînés de plus de 70 ans de la commune un colis de fin d'année.

Pour pouvoir bénéficier de ce colis gourmand, il est obligatoire de remplir le coupon réponse dans le flyer qui sera distribué dans vos boîtes aux lettres fin août / début septembre. Ce coupon devra être retourné en mairie impérativement avant le 1^{er} octobre.

La récupération des colis se fera le dimanche 1^{er} décembre à 11h autour d'un apéritif partagé dans la salle du Ruban.

Pour toutes questions, vous avez la possibilité de contacter la mairie par téléphone au 04.76.72.81.88 ou le CCAS directement par mail : ccas@saintpauldevarces.fr.



VOUS FÊTEZ VOS 70 ANS EN 2024?

Merci de vous inscrire auprès du CCAS (ccas@saintpauldevarces.fr) pour pouvoir bénéficier du colis de Noël. Un courrier sera ensuite déposé dans votre boîte aux lettres pour compléter votre inscription.

QUE FAIRE EN CAS DE FORTE CHALEUR ?

Les vagues de chaleur sont depuis quelques années plus fréquentes et plus longues. Une vague de chaleur est un épisode caractérisé par une chaleur intense, de courte durée ou par des températures élevées qui perdurent dans le temps. Un épisode de canicule présente de très fortes chaleurs le jour et la nuit durant au moins 3 jours consécutifs.

L'exposition aux fortes chaleurs présente un risque important pour la santé de tous et tout particulièrement pour les personnes les plus fragiles : personnes âgées, personnes malades sous traitement médical ou en situation de handicap, femmes enceintes, enfants et nourrissons.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents graves, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

Les personnes isolées, âgées, fragiles ou handicapées peuvent se faire connaître auprès du CCAS ou de nos services municipaux pour figurer sur le registre communal des personnes vulnérables.

Les principaux symptômes liés à la chaleur et à la déshydratation :

- La fatigue inhabituelle
- Les maux de tête
- Les nausées
- Les crampes musculaires
- La fièvre > 38°C

Comment se protéger :

- Boire régulièrement de l'eau.
- Mouiller son corps et se ventiler.
- Manger en quantité suffisante.
- Éviter les efforts physiques.
- Ne pas boire d'alcool.
- Maintenir son habitation au frais.
- Passer du temps dans un endroit frais (cinémas, centres commerciaux, supermarchés...).
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Quelques recommandations pour maintenir votre logement au frais :

- Dans la journée, fermez les volets dès que le soleil tape sur la fenêtre ou avant de partir travailler le matin. Fermez aussi les fenêtres dès que la température extérieure dépasse celle de votre logement.
- Pour refroidir les pièces par évaporation d'eau, accrochez un linge humide devant une fenêtre ouverte du côté ombragé.
- La nuit, ouvrez les fenêtres et créez des circulations d'air pour évacuer la chaleur stockée à l'intérieur.
- Utilisez un ventilateur (éventuellement placez de la glace devant) et un brumisateur.
- Éviter de faire fonctionner le jour les appareils qui produisent de la chaleur.





L'ARBRE MERVEILLEUX

Mardi 9 janvier, les enfants des classes de Mme Bonardi et Di Natale sont allés visiter l'exposition sur les arbres dans la bande dessinée au couvent Sainte-Cécile à Grenoble.

Ils ont pu découvrir L'Arbre Merveilleux, l'œuvre collective à laquelle ils avaient participé en novembre, à l'occasion de 2 ateliers en classe, avec la plasticienne Charlotte Louste, réalisé à partir de livres issus du désherbage. Les mains dans le papier et la colle, les élèves ont pu façonner des feuilles, des racines, des fruits...

À l'issue de la visite commentée par une médiatrice culturelle, chaque enfant a pu réaliser une nouvelle création, une forêt en boîte.

Ce projet, relayé par la bibliothèque municipale des Epis d'Or, proposé et financé par Grenoble Alpes Métropole et le Fonds Glénat avait pour objectif la découverte d'un musée, la création d'une œuvre collective et l'ouverture sur les enjeux environnementaux autour de la fabrication, de la consommation et du recyclage du papier.

À écouter les enseignantes, les enfants ont été enchantés !

ANIMATIONS

14

au cœur de Saint-Paul - n°22 - JUIN 2024

LE CARNAVAL FÊTE LE PRINTEMPS SOUS LE SOLEIL

Un beau défilé costumé a eu lieu à l'école pour la Fête du printemps sur le thème des 5 continents : Peuples, animaux, et symboles.

Un partenariat entre l'équipe éducative, le Sou des écoles, et la commission extra-municipale Animations a permis de continuer les festivités dans la salle du Ruban

pour un goûter dansant accompagné d'activités (coloriages, tatouages éphémères, photomaton).

Bravo aux enfants de l'Oxalis qui ont confectionné les magnifiques décorations pour la salle !



Cartes postales des 5 continents





08 MAI 1945

Comme chaque année, les communes de Varcès et Saint-Paul de Varcès ont commémoré ensemble le 08 mai 1945.

Cette date marque la fin de la seconde guerre mondiale en Europe, un moment pour se souvenir et rendre hommage aux millions de personnes qui ont perdu la vie pendant ce conflit dévastateur.

Merci à toutes les personnes présentes, aux enfants de l'école des Épis d'Or venus chanter le chant des partisans et la Marseillaise.

En se remémorant les sacrifices consentis pour la liberté nous nous engageons à préserver ces valeurs fondamentales pour les générations futures.



Concert de Gustus et Mélo pour la « Faites du Vélo »

Finale départementale des petits champions de la lecture



Tous à l'école à vélo



Galette des rois du CCAS

PETITE HISTOIRE DE LA CHORALE « AU FIL DU TEMPS »

Créée en 2007, le but de l'association « Au fil du temps » était alors « la découverte et la promotion de la chanson avec accompagnement musical ».

Très vite, elle a été animée par Jean-Noël Gibert et au cours des ans elle a accompagné la vie de Saint-Paul et participé à de nombreux événements : Téléthon, marchés de Noël, fêtes diverses, journées du Patrimoine en liaison avec l'Association Saint-Paul-de-Varcès-Culture (la fête du pain en septembre 2019, la mondée en 2022, entre autres).

Jean-Noël Gibert a dirigé ce groupe jusqu'en juin 2023, l'accompagnant souvent à la guitare.

Entre-temps, en 2021, Jean-Marie Corbisé a créé un nouveau groupe vocal orienté vers la musique vocale polyphonique de la Renaissance à nos jours.

Ce deuxième groupe a rejoint l'association « Au fil du temps » en 2022 et les deux groupes ont participé ensemble à la Fête de la Musique en juin 2023. Jean-Noël Gibert a alors pris une retraite bien méritée après 16 ans de bons et loyaux services, selon la formule consacrée !

Depuis septembre 2023, Jean-Marie Corbisé a repris l'animation du groupe « Chanson contemporaine » le mardi soir tout en continuant la direction du Groupe vocal le jeudi soir.

Le 16 décembre 2023, la chorale « Au fil du temps » a offert dans l'église un concert de Noël, où le public a pu reprendre en chœur quelques chants traditionnels.

Si vous aimez chanter, vous pouvez nous rejoindre. Les répétitions ont lieu au Ruban dans la salle des Muguetts
le mardi de 20h à 22h (Chanson française)
le jeudi de 20h à 22h (Musique polyphonique)

On peut s'inscrire à l'un ou l'autre groupe et même aux deux si vous le souhaitez.

Renseignements et contacts auprès :

Du chef de chœur : jm.corbise@live.fr

De la secrétaire : erato-cl@laposte.net



LES « 50 ANS » DU CLUB



Parution au Journal Officiel le 12 avril 1974 : le Club des Anciens de Saint-Paul de Varcès est créé !

« Objet : assurer aux retraités le moyen de se rencontrer et d'organiser leur vie afin de leur procurer détente et loisirs ». (extrait du journal officiel).

Les 13 et 14 avril 2024 les adhérents et les sympathisants, tous ensemble nous avons fêté l'événement.

Le Club a changé il est devenu Club des Muguetts, il est ouvert

aux retraités mais aussi aux plus jeunes, les activités de base sont les mêmes: jeux de cartes, voyages, restaurant, goûters,... d'autres comme la pétanque, la couture, la gym « Pilates » pour répondre à une évolution de la vie. Nous aimons toujours bavarder, rigoler, manger, boire et nous retrouver.

Ces deux jours ont été sous le signe de l'amitié, la joie et le bonheur. Une belle décoration faite par les adhérents, un buffet par les artisans de Saint-Paul-de-Varces, des divertissements: le théâtre qui a

permis des retrouvailles avec un très cher ancien habitant de St Paul, la musique avec le concours d'une école voisine nous a plongé dans les années yéyé.

Tous nous étions heureux de retrouver des anciennes connaissances, des collègues de travail, des gens de même profession et avec la musique et la danse, les soucis se sont envolés... Nous sommes tous repartis le cœur léger et un beau souvenir !

FÉLICITATIONS À L'USSPV FOOT !

L'USSPV foot a récemment été honoré de recevoir pour la 4^e fois le Label jeunes, une distinction qui témoigne de l'engagement de notre club de foot envers le développement et l'épanouissement des joueurs.

Cette reconnaissance vient récompenser des années de travail à offrir un environnement favorable à la croissance sportive, éducative et sociale de ses adhérents.

La remise du Label jeunes au club est le fruit d'un travail d'une équipe motivée, impliquée, depuis le Président Didier Franzin, d'entraîneurs dévoués jusqu'à des bénévoles passionnés, chaque membre a contribué à faire de ce club un lieu où les valeurs du sport, du fair-play et du respect sont véhiculées avec fierté.

Ce label jeune ne se limite pas seulement à l'excellence sur le terrain mais souligne, également leur engagement à former la prochaine génération de joueurs talentueux et de citoyens responsables.

Félicitations à l'USSPV foot, cette réussite contribue à continuer à grandir ensemble sur et en dehors du terrain pour le bonheur de tous les adhérents !



NOTRE SAISON CULTURELLE S'ACHÈVE

Nous sommes ravis de vous avoir accueillis lors de cette saison 2023-2024. Ensemble nous avons libéré la parole et exprimé nos émotions à travers l'art et la culture, créant de beaux moments de partage.

Nous vous remercions d'avoir fait partie de cette aventure artistique et vous donnons rendez-vous dès septembre pour découvrir notre saison culturelle 2024-2025 : « Ici et Ailleurs ».

Le nouveau programme



Squatt Palace



Ma (non) violence ordinaire



Lecture de textes de Boris Vian



Peintures de Marjorie Léonardi



En devenir fou!



Hugo celui du combat



La botte



Chants corses



Boris Vian au pluriel



On a perdu les clés du traineau



Music@scène



Cool Jazz Guys



Gospel Move

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUIN

Mercredis 5 au 26 juin : EXPOSITION BD Cap sur les JO « Bordez les avirons », à la bibliothèque, culture@saintpauldevarces.fr

Vendredi 14 juin et Samedi 15 juin : GALA DE DANSE, au Ruban, bodydanse@gmail.com

Dimanche 16 juin : FÊTE DU FOOT, au Stade Grégory Kuchle, usspv@aol.com

Mercredi 19 juin : RENCONTRE NATURE « Les abeilles », de 10h à 12h et de 17h30 à 19h à la bibliothèque, culture@saintpauldevarces.fr

Vendredi 21 juin : FÊTE DE LA MUSIQUE Groupe vocal « Au fil du temps », 19h15 à l'église, puis « Little Mother Funkers » à 20h dans les jardins de la mairie, culture@saintpauldevarces.fr

Samedi 22 juin : FOIRE AUX GRENOUILLES, 9h30 messe dans l'église, animations et repas toute la journée sur la place de l'église et au Ruban, ACCA St Paul de Varcès 06.07.82.34.31

Vendredi 28 juin : CINÉMA « L'abbé Pierre, une vie de combats » à 15h et « Un p'tit truc en plus » à 20h au Ruban, Ciné St-Paul 06.24.59.11.81

Vendredi 28 juin : ATELIER D'ART FLORAL, à 18h30 au Ruban, culture@saintpauldevarces.fr

Samedi 29 juin : KERMESSE DU SOU DES ÉCOLES, de 12h à 17h à l'école des Épis d'or, lesoudesepisidor@gmail.com

JUILLET

Samedi 13 juillet : FÊTE NATIONALE Concert « Stand'up », à 21h et Feu d'artifice et soirée à 22h30 au Stade Grégory Kuchle, culture@saintpauldevarces.fr

Judi 18 et vendredi 19 juillet : PASSAGE DE LA COURSE UT4M de 11h à 20h sur la place du Ruban, culture@saintpauldevarces.fr

SEPTEMBRE

Judi 5 septembre : VERNISSAGE EXPO PHOTOS de Dominique Fleury, à 19h à la Mairie, exposition visible jusqu'au 22 septembre, culture@saintpauldevarces.fr

Vendredi 6 septembre : FORUM DES ASSOCIATIONS, de 16h30 à 19h30 au Ruban, culture@saintpauldevarces.fr

Vendredi 13 septembre : CINÉMA à 20h au Ruban, Ciné St-Paul 06.24.59.11.81

Vendredi 20 et samedi 21 septembre : LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE au Ruban, saintpauldevarcesculture@gmail.com

Mercredi 18 septembre : RENCONTRE NATURE « Les animaux des champs », de 10h à 12h et de 17h30 à 19h à la bibliothèque, culture@saintpauldevarces.fr

Mercredi 25 septembre : RENTRÉE DU CLUB DES P'TITS ÉCRIVAINS, à 16h à la bibliothèque, culture@saintpauldevarces.fr

Vendredi 27 septembre : THÉÂTRE « Les ridicules précieuses », à 20h30 au Ruban, culture@saintpauldevarces.fr

Samedi 28 septembre : VIDE GRENIER, sur la place de l'église

GROUPE MAJORITAIRE : SAINT-PAUL DE VARCÈS, PASSIONNÉMENT !

Cécile CURTET, Valérie CAZAUX, Joël BRAISAZ, Mylène SIBILLE, Gian-Carlo VISCI, Marianne FOUILLÉ, Syvain VALLON, David BALME, Raymond CONTARD, Émilie DAVID-CAVAZ, Denis METZGER, Laëtitia GAUDE, Gisèle LAYDEVANT, Thierry LE FORESTIER, Marie-Françoise ORTHOLAND

Nos engagements se concrétisent !

Depuis notre prise de fonction le 12 mai 2024, nous avons continué le travail engagé.

Réorganisation de l'école et de la petite enfance : présentation aux agents, enseignants et à l'AAPE de trois scénarios potentiels conçus par Élegia qui donnent une idée de ce que pourrait être notre école de demain. Une concertation importante pour que chaque partie puisse s'exprimer. Rendez-vous est pris fin septembre afin de collecter les priorités et besoins de chacun. Risques Naturels, poursuite des travaux de protection du torrent Brise-Tourte : une réunion technique s'est tenue en juin avec la participation des acteurs concernés, Métropole GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), Métropole foncier et le RTM (Restauration des Terrains en Montagne), nous vous tiendrons informés dès que les travaux débiteront, des travaux importants pour sécuriser les habitations.

Nous avons unanimement, approuvé lors du conseil municipal du 11 juin, notre adhésion à la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Vercors.

Les dossiers avancent, la majorité municipale a à cœur de vous informer en toute transparence !

GROUPE MINORITAIRE : SAINT-PAUL DE VARCÈS, AVEC VOUS PRÉPARONS DEMAIN !

François DIAZ, Philippe BERNARD, Célia SCORDEL, Jean-Claude MICHAUD

Chères Saint Pognardes, chers Saint Pognards,

Nous avons proposé lors la campagne municipale des solutions à un certain nombre de problématiques du quotidien que ce soit au sujet de l'école, des mobilités, de la sécurité ou du cadre de vie.

Préserver notre village tout en le faisant évoluer passe par des politiques publiques ciblées à court et moyen terme afin de répondre aux multiples enjeux des années à venir. L'urbanisme et l'environnement sont, notamment, au cœur de notre travail, afin de continuer de faire de Saint-Paul un village où il fait bon vivre.

La confiance et le respect dans la démocratie reposent sur des valeurs de probité et de sincérité. Nous avons demandé la révision générale des listes électorales afin de garantir l'intégrité des futurs scrutins. La majorité se dit prête à répondre favorablement à notre demande et, comme la loi l'exige, nous participerons à ce travail à travers la commission de contrôle et révision des listes électorales.

Nous continuerons également d'aller à votre rencontre et de vous communiquer les informations sur la vie municipale dans la transparence et l'écoute.

Nous sommes donc résolu et continuerons à travailler dans l'intérêt général du village, eu égard également aux près de 50 % de Saint Pognardes et Saint Pognards qui ont apporté leur soutien à notre équipe.

Merci !

L'équipe de Avec vous préparons demain

Suivez-nous et contactez-nous

saintpaulensemblepourdemain@orange.fr

<https://www.facebook.com/AvecVousPreparonsDemainASaintPaul>

<https://www.instagram.com/spvpreparonsdemain>

La ZFE pour les voitures particulières et les deux-roues motorisés

Une ZFE est une zone urbaine où la circulation est réservée aux véhicules les moins polluants. La vignette « Crit'Air » indique la catégorie du véhicule qui va du Crit'Air 1 pour les véhicules les moins polluants au Crit'Air 5 pour les plus polluants.

Tout véhicule motorisé (voiture, utilitaire, camions, scooter, etc.) circulant dans la ZFE doit obligatoirement faire l'objet de ce Certificats Qualité de l'Air.

La ZFE est mise en place dans 13 communes de la métropole grenobloise: Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Meylan, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Seyssinet-Pariset et Seyssins.



A RETENIR :

- Cette ZFE est rendue obligatoire sur le territoire de la métropole par la Loi Climat et résilience de 2021 et par le Plan de protection de l'atmosphère adopté en 2022.
- La ZFE est un moyen efficace d'améliorer la qualité de l'air et offrir une meilleure santé à tous les habitants.
- La ZFE est une occasion de réinterroger nos manières de nous déplacer dans un contexte de dérèglements climatiques accélérés et de hausse des coûts de l'énergie.
- Les habitants de la Métropole concernés par l'interdiction de leur véhicule ont accès à un dispositif d'accompagnement, articulé autour d'un conseil et d'aides financières, proposé par Grenoble Alpes Métropole et le SMMAG.



- La ZFE métropolitaine est non-permanente, c'est-à-dire qu'elle s'applique uniquement du lundi au vendredi de 7h à 19h.
- Il est donc possible de circuler à l'intérieur de la ZFE le soir après 19h, le week-end et les jours fériés quel que soit le Crit'Air de votre véhicule.
- Des dérogations ciblées peuvent être demandées en fonction des situations en remplissant un formulaire en ligne.

EXEMPLES DE DÉROGATIONS POSSIBLES SUR DEMANDE :

- «Pass journalier» de 12 jours par an : accessible pour tout le monde, quel que soit le motif.
- «Petits rouleurs» : si vous roulez moins de 5 000 km par an.
- «Travailleurs en horaires décalés» : pour les véhicules des personnes dont les heures de travail ne leur permettent pas d'utiliser les transports en commun, c'est-à-dire pour les personnes qui, au moins 52 jours/an, débutent leur activité professionnelle avant 6h30 ou terminent après 19h30.
- «Rendez-vous médicaux réguliers» en établissement de santé : pour des rendez-vous ayant lieu au moins 6 fois par an, en cliniques ou hôpitaux.
- «Véhicules de collection» : sur justificatif.

Toutes les informations pratiques sont disponible sur le site « zfe.grenoblealpesmetropole.fr/ »

LE CALENDRIER :

Conformément au calendrier imposé par la loi « Climat et résilience », sa mise en œuvre se fait de façon progressive :

- Juillet 2023 : interdiction de circulation dans le périmètre de la ZFE des voitures classées Crit'Air 5, soit 2% des véhicules de la métropole.
- 1er janvier 2024 : les voitures classées Crit'Air 4 seront interdites dans la ZFE, soit 3% des véhicules de la métropole.
- 1er janvier 2025 : extension aux voitures classées Crit'Air 3, soit 12% des véhicules de la métropole.
- À l'horizon 2030 : la perspective d'interdiction des voitures classées Crit'Air 2 est envisagée en anticipation des échéances annoncées à l'échelle européenne (l'Europe envisageant l'interdiction de la vente des véhicules essence, diesel et hybride en 2035).

Source : grenoblealpesmetropole.fr

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble	04 76 76 75 75
Centre anti-poison	04 72 11 69 11
SAMU et médecins de garde	15
Police secours	17
Gendarmerie de Vif	04 76 72 63 22
Pompiers	18
Secours en montagne	04 76 22 22 22
Service dépannage électricité	0 810 333 338
Urgence sécurité gaz	0 800 473 333
Service collecte des déchets de la Métro	0 800 500 027

ÉTAT-CIVIL

MARIAGES :

Mme MÉTRAL Valérie et M. VOILLEQUIN Jean-Marc, le 03/02/2024

DÉCÈS :

Mme GIUSTINI née PRIMARD Marie-France, le 04/02/2024
M. JULITA René, le 17/02/2024
M. DUMAS Marc, le 20/03/2024
Mme GIRARD née CLERT Bernadette, le 22/03/2024
M. MAGLIONE Raphaël, le 30/03/2024
Mme Pauline REGAD-PELAGRU, le 27/03/2024
Mme CONSTANT née BERTIN Madeleine, le 13/04/2024
M. GAUNA Pierre, le 13/04/2024
M. GRIFFITHS Robert, le 23/04/2024
M. WENDLING Fabien, le 14/05/2024

PACS

Mme VERNAZ-MUNIER Maud et M. LETOURNEAU Johnny,
le 13/02/2024

NUMÉROS UTILES DES SERVICES JEUNESSE DE LA COMMUNE

MULTI-ACCUEIL «LES MINI-LOULOUS»

04 76 73 21 12, multiaccueil@saintpauldevarces.fr

GROUPE SCOLAIRE «LES ÉPIS D'OR»

04 76 72 82 62, ce.0381153x@ac-grenoble.fr

PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS «L'OXALIS»

06 84 51 24 49, servicejeunesse@saintpauldevarces.fr

LOCAL DES JEUNES

06 85 39 10 03, localdesjeunes@saintpauldevarces.fr

HORAIRES MARCHÉ

Marché de Saint-Paul de Varces
tous les mercredis de 15h30 à 19h00

MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarces.fr

lundi : non-stop 8h30 à 15h30

mardi : 13h30 à 17h30

mercredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

jeudi : fermé

vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Astreinte ST : 06 07 69 14 78

CCAS

Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie
ccas@saintpauldevarces.fr

NAVETTE COMMERCES

Tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88
avant le mercredi midi

DÉCHÈTERIE

Horaires de la déchèterie de Saint-Paul de Varces :

Toute l'année (sauf juillet et août) :

Lundi, mercredi et samedi : 8h45 - 12h00 et 14h00 - 17h30

Du 1^{er} juillet au 31 août : Lundi et mercredi : 8h30 - 14h00

Samedi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

TONTE ET BRUIT

Horaires travaux de jardin ou de bricolage occasionnant des nuisances sonores :

• lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

• samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• dimanche et jours fériés : de 10h à 12h.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

le mercredi de 10h à 12h et de 17h30 à 19h

EAUX ET VOIRIES

Voirie numéro vert 0 800 805 807

Mail : accueil.espace-public@lametro.fr

Eau potable 04 57 04 07 77 pour toute question eau

y compris raccordement de chantier

Astreinte (eau potable) 04 76 98 24 27

CANTON LE PONT DE CLAIX



Sandrine MARTIN-GRAND et Michel DOFFAGNE

Vos conseillers départementaux viennent à votre rencontre, vous pouvez prendre rendez-vous par mail :

mathieu.rotatinti@isere.fr ou au 04 76 00 37 49.

au cœur de Saint-Paul - n°22 - JUIN 2024

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1 000ex.

Directeur de publication : Cécile CURTET

Comité de rédaction : David Richard, Cécile Curtet, Emilie David-Cavaz, Marianne, Fouillé, Gian-Carlo Visci, Joël Braisaz, Valérie Cazaux, les associations et les agents municipaux.

Photos : Mairie de St-Paul, Métropole, AdobeStock, Habitants de St-Paul de Varces

Maquette et mise en page : polartgraphic.fr

Imprimé par Press Vercors (38160 St Sauveur)
sur papier 100 % recyclé

